

Commentaires généraux.

Sur présentation des différents Organes d'Administration et après audit et certification par Stéphane Rosier, auditeur indépendant et réviseur d'entreprises, les comptes 2020 des 4 ASBL qui composent le mouvement ATD Quart Monde en Belgique ont été approuvés par les Assemblées Générales qui se sont tenues le 24 avril 2021.

Les tableaux présentés sont le résultats de la consolidation des comptes des ces 4 entités avec ceux de la Fondation ATD Quart Monde Belgique FUP dont les comptes ont été approuvés par son Organe d'Administration le 27 mars 2021 après contrôle et certification par notre auditeur indépendant. Ce dernier a également rédigé un rapport sur cette consolidation et signé le document de transparence financière.

Commentaires sur l'accroissement des actifs circulants

Nos actifs circulants (principalement notre trésorerie) ont augmenté entre 2018 et 2020 suite à la vente en 2018 d'un bâtiment à Molenbeek et à des legs et des dons importants en 2019 (les dons de plus de 100.000 € ont d'ailleurs fait l'objet d'une imputation directe en patrimoine suivant nos règles d'évaluation). Nos réserves financières devraient nous permettre non seulement de couvrir nos futures dépenses et déficit mais aussi de financer certains travaux de rénovation à la Maison Quart Monde d'Etterbeek et à celle de Chênée, travaux rendus nécessaires par la vétusté de ces bâtiments mais aussi par la nécessité de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le bien-être de nos travailleurs.

Commentaires sur la politique salariale.

Commentaire sur la politique salariale appliquée dans le mouvement en Belgique :

- les Volontaires Permanents du Mouvement International ATD Quart Monde sont salariés au niveau le plus bas des barèmes de la CP 329.01 et 329,03 dans les entités « Belgique » et « Vlaanderen »
 - les membres du personnel de « WB » et « Jeunesse » et certains de « Vlaanderen » et de « Belgique » sont salariés suivant les barème de la CP 320,02 Education Permanente
- Il en résulte une tension salariale inférieure à 3.

Les Volontaires Permanents du Mouvement International ATD Quart Monde pratiquent entre eux un système de péréquation salariale.

Explication sur le Respect du devoir d'information aux donateurs

Outre les informations publiées sur notre site internet, nous adressons à tous nos donateurs le **compte de résultats synthétique par courrier postal** en même temps que les attestations fiscales. Un courrier est également adressé aux donateurs qui ne souhaitent pas recevoir une attestation fiscale. Dans ce document, il est clairement indiqué que le donateur a droit à une information complémentaire.

Au moment où nos données financières sont postées sur notre *site Internet*, nous publions également un « **ARTICLE** » qui réaffirme ce droit à l'information avec un lien direct pour nous contacter. Le texte de cet « **ARTICLE** » est également imprimé et repris aux valves *dans le hall de la Maison Quart Monde* à Etterbeek à la disposition des travailleurs et sympathisants qui fréquentent la Maison.

Respect du code et du devoir d'information

Les Conseils d'administration de chacune des ASBL ont confirmé celui-ci en 2007 (voir dossier par ASBL envoyé en 2008) et en 2008 pour ce qui concerne l'adhésion au nouveau ROI de l'AERF. Le CA de la Fondation a également confirmé son adhésion.

Le partage des « dons » recueillis par ATD Quart Monde Belgique ASBL fait l'objet, chaque année, d'une délibération des Assemblées Générales qui ont confirmé les engagements à respecter pour le SPF Finances.

Explication sur les Frais de Récoltes de Fonds

Nos frais de récoltes de fonds rapportés sur le document de transparence financière sont composés :

- Des salaires internes des personnes en charge de cette activité 63.715 €
(voir document **4 Salaires 2020 pour calcul FAG & FRF**)
- Des dépenses diverses engagées par l'ASBL Belgique et détaillées dans le rapport en annexe issu de notre comptabilité analytique 24,634 € (voir document **6 Dépenses directes récolte de Fonds 2020**)
 - Elles se rapportent principalement au coût de fabrication, d'impression et d'envoi de 2 appels aux dons annuels (au printemps et à Noël)
 - Coût encart dans le guide des dons & leg + coût de la réalisation d'une brochure legs
 - Coût de l'envoi des attestations fiscales et des lettres de remerciements aux primo-donateurs
 - Coût de notre bouton de paiement en ligne Koalect et d'une plateforme inutilisée pour les 20 km de Bruxelles
 - Cotisation AERF & autres menus frais